



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Convention d'autorisation de passage sur une propriété privée dans le cadre d'aménagement de circuits de randonnées

N° 018.09.2023

Rapporteur :
Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-trois le quatorze du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à François LUCENA
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Patricia DUSSENTY, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire madame Annie VEAUTE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-018092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du 17 décembre 2020 le Conseil municipal a décidé de la création de plusieurs itinéraires de randonnée non-motorisée notamment le circuit pédestre du « chemin d'En Berdure ».

Afin d'assurer la continuité des itinéraires de randonnée mentionnés et de les inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il convient de signer une convention d'autorisation de passage avec la société SCI de Calès, propriétaire des terrains privés traversés.

Ainsi, en vue de l'inscription au PDIPR des itinéraires dénommés « Chemin d'En Berdure », sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention d'autorisation de passage avec la SCI de Calès,
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

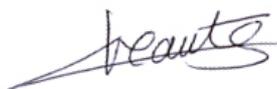
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 15 septembre 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Annie VEAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230915-018092023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2023

Affichage : 15/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation